



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La Genevraye

Mme PÉRINI

Montigny sur Loing

M. OTLINGHAUS

Moret-Loing-et-Orvanne (hors Veneux-Les Sablons)

M. CORBEL

M. MORISSEAU

Saint-Mammès

M. ZAKEOSSIAN

Mme SAVAL-BONET - Arrivée à 18h33

M. LE BLOAS

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Saint-Mammès

M. PERRIN

Assistait également à la réunion :

Représentant de la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, avec voix consultative :
commune déléguée de Moret sur Loing

M. GRUET Brice

Monsieur CORBEL est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2020

Le comité Syndical :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6	voix	
Exprimés	6	voix	
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2020.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Comité Syndical est informé qu'il n'y a pas eu de décision prise depuis le dernier Comité Syndical.

Règlement Intérieur du SIDEAU Moret Seine et Loing

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6	voix	
Exprimés	6	voix	
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

ADOpte le Règlement Intérieur du SIDEAU Moret Seine et Loing proposé.

Mise à disposition du personnel du SIDASS au service du SIDEAU

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6	voix	
Exprimés	6	voix	
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

- ◆ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'application d'une proratisation du temps passé des charges imputables au SIDEAU ;
- ◆ **APPROUVE** le projet de convention proposé ;
- ◆ **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel du SIDASS au service du SIDEAU et toutes pièces s'y affèrent, pour la durée du mandat.

Arrivée de Madame SAVAL-BONET

FINANCES

Forfait pour instruction de raccordements de chantier autre que pavillon individuel : Actualisation – Année 2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	7	voix	Unanimité
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

ENTÉRINE la valeur du forfait pour l'instruction des raccordements de chantier autre que pavillon individuel pour l'année 2021.

Budget 2020 – Décision Modificative n° 1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	7	voix	Unanimité
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

AUTORISE l'ensemble des modifications budgétaires présentées à l'Assemblée Délibérante.

Poursuite de l'investissement en 2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	7	voix	Unanimité
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, dans les limites fixées à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

État des restes à réaliser 2020/2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	7	voix	Unanimité
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

PREND ACTE de l'établissement d'un état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 pour les dépenses et recettes engagées et non soldées au 31/12/2020.

Redevance syndicale Eau potable

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	7	voix	Unanimité
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

MAINTIENT, pour les abonnés des communes de La Genevraye / Montigny sur Loing / Moret-Loing-et-Orvanne (*communes déléguées d'Ecuelles, d'Episy, de Montarlot et de Moret sur Loing*) / Saint-Mammès, à compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif de la redevance syndicale Eau potable votée en décembre 2016.

Fin de la réunion à 19 h 28.



Moret-Loing-et-Orvanne, le 16 décembre 2020

Le Président,

Dikran ZAKEOSSIAN

AFFICHAGE LE **21 DEC. 2020**